



## CST DU 7 NOVEMBRE 2024

Voici le compte rendu de la dernière réunion du Comité Social Territorial qui s'est déroulé au Quai Wiltzer.

### APPROBATION DU PV DU 25/06/2024

Suite à un malentendu concernant la restitution et l'approbation du dernier compte rendu du CST du mois de juin, FO (à l'instar d'autres Organisations Syndicales) a réitéré la demande de pouvoir enregistrer les débats en séances. Le Président WEITEN a une nouvelle fois répondu par la négative à notre demande. A noter que cette procédure d'enregistrement se fait déjà dans d'autres collectivités comme à par exemple à la Région.

### DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ

La DRHLS est techniquement prête avec les modalités de calcul de l'attribution de la NBI QPPV (Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville). Les Organisations Syndicales seront reçues avant la fin de l'année pour l'explication des nouvelles méthodes de calculs et des modalités des versements. Cette attribution concerne les agents intervenants dans les QPPV.

### DOVH

Le dossier d'Organisation de la Viabilité Hivernale a été reconduit pour la saison 2024-2025. (Du 18 novembre au 10 mars 2025). Avec le dérèglement climatique et les phénomènes climatique, FO a indiqué qu'il faudra être vigilant tout au long de l'année. 280 agents de notre collectivité s'affairent à maintenir le mieux possible l'état de nos 4 000 km de routes.

## TÉLÉTRAVAIL

Marc HOUVER (DGS) souhaitant avoir une vue sur l'ensemble des agents en télétravail, les agents devront faire leur demande de télétravail via CHRONOTIME. En effet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, un nouveau module "télétravail" sera ajouté à la gestion du temps CHRONOTIME. Selon M HOUVER, cela permettra également à chaque encadrant d'avoir une vision complète des effectifs et aux agents de solliciter leurs jours de télétravail flottants. Le DGS souhaite savoir chaque jour le nombre d'agents en télétravail. Il rappelle également qu'il y avait un doute quant à savoir si tous les agents se trouvaient au point de rassemblement lors des exercices incendies à la Préfecture. Le DGS mettant en avant les côtés statistiques et sécuritaire. On rappelle que les autorisations de pouvoir télétravailler arrivent à expiration en 2025 et pourra être renouvelé pour 3 ans. Précurseur dans le domaine du télétravail, FO sera vigilant quant à la non reconduction du contrat.

## JOUR DE FERMETURE DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX 2025

Un jour de fermeture est programmé pour 2025 ; il s'agit du 30 mai 2025 (Lendemain de l'Ascension)

## RAPPORT SOCIALE UNIQUE

Quelques chiffres : la collectivité est composée de 67,3% de femmes et de 32,7% d'hommes sur les emplois permanent avec une moyenne d'âge de 47,5 ans. 567 agents entre 55 et 59 ans et 372 entre 60 et 64 ans. 45% des agents ont plus de 50 ans.

## PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Pour respecter la loi, le Département va relever à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 le montant minimum de participation sur le Risque Prévoyance de 5 à 7 euros pour les agents dont l'indice majorée est supérieur à 750 ; cela concerne 23 agents. 1330 agents bénéficient actuellement de la participation à la Mutuelle santé et 807 pour la Prévoyance. Au 1<sup>er</sup> janvier 2027, la labellisation ne sera plus possible pour la partie Prévoyance. A la place, une instauration obligatoire pour les agents et une participation obligatoire de l'employeur à hauteur de 50% du montant du contrat. Le contrat va inclure une prise en charge de 90% du maintien de la rémunération de l'agent. (Primes, NBI...) FO a rappelé le côté

indispensable et de l'importance de la couverture "Prévoyance" afin de protéger l'agent surtout quand il est rejeté par les mutuelles suite à des problèmes de santé. Le Président indiquant qu'il fait de la Prévoyance une priorité.

### LOGEMENT DE FONCTION DES AMPSC

Suite à l'inflation et à l'envolée du coût énergétique, le tarif des agents a augmenté de façon exponentielle avec des factures qui ont pour certains explosés. Ces agents ne bénéficiant pas par ailleurs d'un bouclier tarifaire. FO a rappelé au Président WEITEN qu'on leur demandait une participation de 90 euros par an pour l'entretien de la chaudière ; une aberration ! Pour l'année 2023 le Président WEITEN a décidé de faire "ardoise magique" et a décidé que la collectivité prendra en charge tout dépassement de franchise à savoir ; 1800 euros pour un chauffage collectif et 2400 euros pour un chauffage individuel. Pour les agents ayant déjà payés un surplus, un recensement au cas par cas sera effectué afin d'être remboursé. Pour l'année 2024, un alignement des forfaits à hauteur de 2400 euros pour tous les AMPSC comme le fait déjà la Région dans les lycées. Pour l'avenir, une analyse énergétique est envisagée. Par ailleurs, la participation de 90 euros pour l'entretien de la chaudière est supprimée. FO a enfin été entendu sur ces régularisations après avoir alerté depuis plusieurs années sur ces dysfonctionnements.

### RÉGIME INDEMNITAIRE

Dans le calcul du CIA (Complément Indemnitaire Annuel) versée en juin, la DRHLS a décidé de sortir du calcul les jours d'absences pour maternité et paternité pour l'année prochaine. Pour le calcul de l'ancienne PEP ; en date de juin 2024, 72% des agents (1666 agents) ont bénéficié du palier 6 et 20% du palier 4. Le CIA datant de 2014, FO a demandé au DGS un dépoussiérage afin de l'améliorer ainsi qu'une revalorisation du titre-restaurant. Sur ce dernier point, le DGS ne donne pas suite pour le moment mais est disposé à ouvrir le chantier concernant le Régime Indemnitaire du CIA.

### DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ

FO a demandé un éclaircissement sur le recrutement au service Gestion et Comptabilité des ASSFAM et administratif ainsi que la réorganisation du SAF ainsi que son recrutement. M ZAKRZEWSKI nous a indiqué que le recrutement du chef du bureau en charge de la rémunération est en cours. Dans l'attente du chef de service et de l'accompagnement éducatif des ASSFAM, l'intérim sera

assuré par Mme LEGRAND et Mme GUILLAUME. Quant à M DI VITALE, il s'occupera toujours de la gestion de la paye. 236 assistants familiaux font partie des effectifs du CD57. M ZAKRZEWSKI stipule que le métier d'ASSFAM est vieillissant à l'image de notre collectivité. Environ 50 ASSFAM sont en cumul emploi-retraite.

### CHARTE NUMÉRIQUE

Afin de se conformer à une directive européenne en matière de sécurité, il va être demandé aux agents une double authentification pour pouvoir se connecter avec les PC du Département.